

La Ville de Toul, avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), Action Logement et la Communauté de Communes Terres Touloises s'engagent à aider à la rénovation de 200 logements sur le centre-ville d'ici fin 2024.

LES OBJECTIFS

- · Lutter contre l'habitat indigne ou non décent,
- Traiter l'habitat vacant et très dégradé,
- · Améliorer les performances énergétiques,
- · Adapter les logements à la perte de mobilité,
- · Aider les copropriétés fragiles ou en difficultés.

Environ 5 millions d'Euros d'aides financières sont réservées pour atteindre cet objectif, avec ces priorités d'intervention.

VOTRE INTERLOCUTEUR



URBAM Conseil a été missionné par la Ville de Toul pour animer ce dispositif en faveur de l'habitat, conseiller les propriétaires souhaitant réaliser des travaux et instruire toutes les demandes d'aides financières.

CONTACT & INFORMATIONS

www.toul.fr



URBAM CONSEIL

45 bis rue de Nancy 88000 Épinal

03 29 64 05 90 meurtheetmoselle@urbam.fr

PERMANENCES EN MAIRIE DE TOUL

 2^e et 4^e jeudis du mois de 10h à 12h

UNE OPÉRATION FINANCÉE PAR

- LA VILLE DE TOUL
- L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
 - LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
 - ACTION LOGEMENT
 - LA RÉGION GRAND EST
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES





Vous êtes propriétaire d'un logement que vous occupez ou que vous allez occuper (accession à la propriété). Pour vos projets de travaux, vous pouvez bénéficier de conseils et d'aides financières sous certaines conditions.

QUELS TRAVAUX?

Les aides portent sur les travaux :

- de rénovation complète
- d'amélioration énergétique (chauffage, isolation...)
- facilitant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

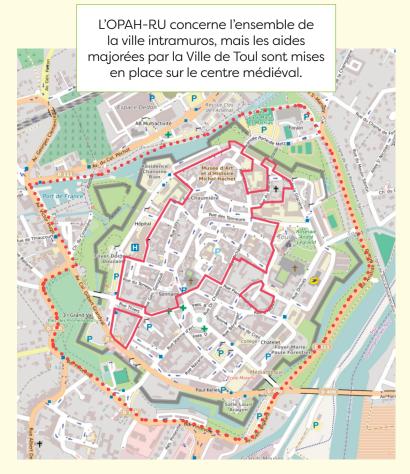
Ces travaux devront être réalisés par des professionnels.

Les aides de l'Anah peuvent représenter 45 à 60 % du montant HT des travaux subventionnables réalisés par entreprises et elles peuvent être cumulées avec d'autres financements (Ville de Toul, Conseil Départemental, Communauté de Communes Terres Touloises, caisses de retraite).

UNE ÉVALUATION GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT

URBAM Conseil vous accompagne dans vos démarches : renseignements, visite de votre logement et conseils techniques sont gratuits et sans engagement.

20 % D'AIDE EN PLUS!



Pour prendre en compte les surcoûts liés à la vétusté du bâti et aux enjeux architecturaux et patrimoniaux dans ce périmètre, la Ville de Toul accorde une aide s'ajoutant aux subventions de l'Anah, et pouvant représenter jusque 20 % du montant HT des travaux éligibles.

www.toul.fr

VOTRE PROJET EN 5 ÉTAPES

1. PRENEZ RDV AVEC URBAM CONSEIL

Par téléphone ou lors des permanences en mairie, pour vérifier votre éligibilité au dispositif.

2. URBAM CONSEIL RÉALISE UN DIAGNOSTIC DE VOTRE LOGEMENT

Et vous aide à préciser votre projet. Vous êtes libres de solliciter l'entreprise de votre choix pour la réalisation de vos travaux.

3. URBAM CONSEIL ÉTABLIT LE PLAN DE FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

En recherchant l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre et en vous accompagnant dans toutes les démarches administratives. URBAM Conseil vous oriente vers le service de l'urbanisme pour tout programme de travaux soumis à autorisation d'urbanisme préalable.

4. ATTENDEZ L'ACCORD DES FINANCEURS

Dès que vous avez obtenu l'accord de tous les financeurs, vous pouvez engager vos travaux.

5. RECEVEZ LES AIDES APRÈS LES TRAVAUX

Les aides financières sont versées sur présentation des factures et après contrôle par URBAM Conseil et l'Anah de la bonne réalisation des travaux. Les aides complémentaires de la Ville de Toul sont payées après validation du Conseil Municipal.



Attention: ne commencez pas vos travaux avant d'avoir obtenu tous les accords (autorisation de travaux si nécessaire, et notifications des financements)